

Adhérent :

M JEAN GROS
3 RUE DES COMMUNES
21700 VOSNE ROMANEE

MONSIEUR LOIC NAULEAU
6B PLACE SAINT BENIGNE
21000 DIJON

CLER
Adhésion n° 0000684190

Schiltigheim, le 12 septembre 2016

Décès

Monsieur,

Nous avons bien reçu des pièces complémentaires suite au décès de l'assuré.

Dans le cadre des dispositions de l'article 757 B du Code général des impôts, les versements effectués après le 70ème anniversaire de l'assuré peuvent être soumis à des droits de mutation à titre gratuit par décès.

Vous retrouverez toutes les précisions liées à ces dispositions dans la rubrique CLER - Garanties en cas de décès de la gamme AGIPI.

Afin de nous permettre d'effectuer le règlement du capital décès au bénéficiaire désigné, nous vous prions de bien vouloir nous adresser les éléments suivants :

- le certificat d'acquiescement ou de non-exigibilité de l'impôt (CERFA 2738-SD) établi par l'Administration Fiscale du lieu où la succession de l'assuré a été ouverte. Pour cela, il conviendra de lui remettre l'historique des versements effectués après l'âge de 70 ans (document joint).

La clause bénéficiaire est la suivante :

Les capitaux décès seront versés :

Pour l'usufruit : Mme Jeanine, Marie, Joséphe GROS, née le 21/04/1929 à Champagnole, domicilié au 3 rue des Communes 21700 Vosne-Romanée

Pour la nue-propriété :

- 1/3 à Mme Anne-Françoise, Monique GROS épouse PARENT, née le 30/01/1957 à Dijon (21), domiciliée à La Garelle, 5 Grande Rue, 21630 Pommard, à défaut ses enfants nés ou à naître, vivants ou représentés, par parts égales entre eux, à défaut ses héritiers.

- 1/6 à Mme Elodie, Marie, Yvonne GROS épouse ROLLOT, née le 28/03/1985 à Dijon (21), domiciliée au 6A rue du Moulin de Prissey, 21700 Premeaux-Prissey, à défaut ses enfants nés ou à naître, vivants ou représentés, par parts égales, à défaut ses héritiers.

CLER

Adhésion n° 0000684190

M JEAN GROS

- 1/6 à M Vincent, Jean, Louis GROS, né le 28/04/1987 à Dijon (21), domicilié au 6 rue des Grands Crus, 21700 Vosne-Romanée, à défaut ses enfants nés ou à naître, vivants ou représentés, part parts égales, à défaut ses héritiers.

- 1/12 à M Pierre, Georges GROS, né le 15/08/1990 à Chenove (21) domicilié au 3 rue de la Tâche, 21700 Vosne-Romanée, à défaut ses enfants nés ou à naître, vivants ou représentés, par parts égales, à défaut ses héritiers.

- 1/12 à M Louis, Gustave GROS, né le 15/04/1992 à Chenove (21) domicilié au 3 rue de la Tâche, 21700 Vosne-Romanée, à défaut ses enfants nés ou à naître, vivants ou représentés, par parts égales, à défaut ses héritiers.

- 1/12 à M Simon, Augustin GROS, né le 14/06/1994 à Chenove (21), domicilié au 3 rue de la Tâche, 21700 Vosne-Romanée, à défaut ses enfants nés ou à naître, vivants ou représentés, par parts égales, à défaut ses héritiers.

- 1/12 à M Alexandre, Jean, Constantin GROS, né le 24/05/2013 à Beaune (21), domicilié au 8 rue de la Lorraine, 21200 Beaune, à défaut ses enfants, nés ou à naître, vivants ou représentés, par parts égales, à défaut ses héritiers.

Par ailleurs, nous vous informons que nous procéderons à la clôture de l'adhésion à réception du dossier complet de tous les bénéficiaires.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Christian VETTER

Epargne-Retraite

Tél : 03 90 23 92 94

Mail : epargne.retraite@agipi.com

21000 DIJON

TEL : 03.80.28.68.20

FAX : 03.80.28.66.57

Mél :

Jours et heures de réception :

Lundi au vendredi 9h A 12h et de 14h à 16h

DECLARATION DE SUCCESSION

CERTIFICAT **D'ACQUITTEMENT**
DE NON-EXIGIBILITE (1) **DE L'IMPÔT**

Le Contrôleur des finances publiques soussigné certifie que la déclaration de succession

Partielle en cas d'assurance vie

Principale

de M GROS JEAN PAUL MARIE

décédé(e) à NUTTS SAINT GEORGES le 16/04/2016

a été déposée au SIE DE DIJON NORD

le 15/09/2016 et enregistrée le 19/09/2016 sous le n° 2016 / 6244

Cette déclaration a donné lieu au paiement de droits
 n'a donné lieu au paiement d'aucun droit

A DIJON, le 19/09/2016

Le Contrôleur des finances publiques,

M DELATTRE ANDRE

Organisme d'assurance : **AGIPI**

Bénéficiaire	Lien de parenté	Intitulé / n° contrat ou de l'avenant	Date souscription	Primes versées après le 70 ^e anniversaire de l'assuré (en euros)	Montant du capital versé (en euros)
Mme GROS Anne francoise	Enfant	0000684190	27/12/1996	30 490	} Brande AF 30.490. } Retenue
Mme GROS Elodie	Petit-enfant	0000684190	27/12/1996	30 490	
M GROS Vincent	Petit-enfant	0000684190	27/12/1996	30 490	

= 60.980

21000 DIJON
TEL : 03.80.28.68.20
FAX : 03.80.28.66.57
Mél :

Jours et heures de réception :

Lundi au vendredi 9h A 12h et de 14h à 16h

Branche
Michel =>

121.960

M GROS Pierre	Petit-enfant	0000684190	27/12/1996	30 490	}
M GROS Louis	Petit-enfant	0000684190	27/12/1996	30 490	
M GROS Simon	Petit-enfant	0000684190	27/12/1996	30 490	
M GROS Alexandre	Petit-enfant	0000684190	27/12/1996	30 490	

(1) L'abattement de 30 500 € dont bénéficient les contrats d'assurance-vie est global quel que soit le nombre de contrats et de bénéficiaires. Cet abattement doit donc être réparti entre tous les bénéficiaires au prorata de la part leur revenant dans les primes taxables. Le certificat de non-exigibilité est délivré sous réserve que la totalité des primes versées après le soixante-dixième anniversaire de l'assuré ne dépasse pas 30 500 €. Le présent certificat est délivré sous réserve d'éventuelles constatations faites par l'administration à l'occasion d'un contrôle ultérieur.



Justificatif de la créance de restitution

Adhésion n° 0000684190

Adhérent et assuré : **M GROS JEAN** né le 08/10/1927
Demeurant de son vivant : **3 RUE DES COMMUNES**
21700 VOSNE ROMANEE

M Jean GROS est décédé le 16/04/2016

En exécution de la clause bénéficiaire en cas de décès, l'usufruit du capital décès au titre de l'adhésion référencée est attribuée à :

Mme Jeanne GROS née DEVILLE le 21/04/1929
Demeurant : **3 Rue des Communes**
21700 VOSNES ROMANEE

Et la nue-propriété à :
1/3 Mme Anne-Françoise PARENT
Née GROS le 30/01/1957
Demeurant : **Route d'Ivry**
21630 POMMARD

1/6 Mme Elodie ROLLOT
Née GROS le 28/03/1985
Demeurant : **6A Rue du Moulin de Prissey**
21700 PREMEAUX PRISSEY

1/6 M Vincent GROS
Né le 28/04/1987
Demeurant : **6 Rue des Grands Crus**
21700 VOSNE ROMANEE

1/12 M Pierre GROS
Né 15/08/1990
Demeurant : **3 Rue de la Tâche**
21700 VOSNE ROMANEE



1/12 M Louis GROS
Né le 15/04/1992
Demeurant : 3 Rue de la Tâche
21700 VOSNE ROMANEE

1/12 M Simon GROS
Né le 14/06/1994
Demeurant : 3 Rue de la Tâche
21700 VOSNE ROMANEE

1/12 M Alexandre GROS
Né 24/05/2013
Demeurant : 8 Rue de la Lorraine
21200 BEAUNE

Par la présente, l'Agipi atteste avoir remis à Mme Jeanine GROS née DEVILLE, le quasi-usufruit du capital décès (article 587 du Code civil) acquis au titre de l'adhésion n° 0000684190, arrêté au 01 octobre 2016 à la somme de 222 577,00 € par virement.

La présente attestation vaut preuve du règlement par l'Agipi du quasi-usufruit du capital à Mme Jeanine GROS et servira à établir les droits des nus-proprétaires au titre de leur créance de restitution à valoir dans la succession de l'usufruitier.

L'Agipi et AXA France Vie sont déchargés de toute responsabilité vis-à-vis des bénéficiaires par la remise du capital au quasi-usufruitier, et de la présente attestation à chacun des nus-proprétaires précédemment désignés.

Etabli en 1 exemplaire pour chacun des nus-proprétaires pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Schiltigheim, le 27 janvier 2017

Pour l'Agipi



association diffusion services
avenue Pierre Mendès France
67312 Schiltigheim Cedex
Téléphone 03 20 63 30 00
S.A. de courtage d'assurances au capital de 480 000 € - 306 843 731 R.C. Strasbourg
R.C. Strasbourg B 306 843 731

Exemplaire original pour le compte de
Mme Anne-Françoise PARENT

ADIS



Votre conseiller :

Agent général
AXA Prévoyance & Patrimoine

LOIC NAULEAU
6B PLACE SAINT BENIGNE
21000 DIJON
Tél : 03 80 54 20 01
agencea2p.loic.nauleau@axa.fr

MADAME ANNE FRANCOISE PARENT
ROUTE D IVRY
21630 POMMARD

CLER
Adhésion n° 0000684190
M JEAN GROS

Schiltigheim, le 27 janvier 2017

Madame,

Au titre de l'adhésion souscrite par M Gros JEAN, vous êtes désigné bénéficiaire en nue-propriété du capital décès et Mme Jeanine GROS née DEVILLE bénéficiaire en quasi-usufruit.

Vous bénéficiez d'une créance de restitution égale à votre quote-part dans le capital décès réglé au quasi-usufruitier qui deviendra exigible à la fin de l'usufruit dans le cadre de la succession de l'usufruitier.

Pour faire valoir vos droits à l'extinction de l'usufruit, nous vous remettons sous ce pli, un justificatif du règlement du capital versé à Mme Jeanine GROS née DEVILLE que nous vous invitons à bien conserver.

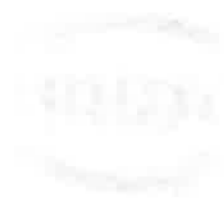
Nous vous conseillons de constater dans un acte sous seing privé enregistré ou dans un acte notarié, la nature des droits qui vous reviennent ainsi que ceux qui reviennent aux nus propriétaires en raison du dénouement du contrat.

Cet acte portera ainsi mémoire de la créance de restitution et permettra de rendre la créance de restitution opposable à l'administration fiscale en raison des dispositions de l'article 773-2 du CGI.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Nathalie LALANNE
Epargne-Retraite
Tél : 03 90 23 92 94

EB41063 GDD 001A1



Faint text in the upper middle section, possibly a title or header.

Faint text in the upper right section, possibly a date or reference.

Faint text in the middle left section.

Faint text in the middle right section.

Main body of faint text, appearing to be several lines of a letter or document.

Faint text at the bottom right, possibly a signature or footer.